

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 16 juillet 2026 à 18 H 30

Convoquée le 9 juillet 2026
Sous la présidence de Monsieur Christophe SCHWIRTZ, Maire.

Conseillers Municipaux

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Procuration : 1
Quorum atteint

Membres présents :

M Christophe SCHWIRTZ
M Patrick BEAUVOIR
Mme Sophie MULLER
M Bernard EEKEN
M Paul MATTER
M Cyril LOTTIN
M Joël KIFFER
Mme Pauline LABARRE

Absents excusés : Mme Sandrine BAUDIN donne procuration à M Patrick BEAUVOIR pour ce conseil municipal, M Sébastien BRUNOT, Mme Stéphanie METRICH, Mme Florence WAREST, Mme Audrey HOFMANN, M Baptiste KAHL, Mme Mélanie CANNIZZARO

Secrétaire de Séance : M Patrick BEAUVOIR

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 30 juin
- Convention de Servitude de passage de canalisation de gaz
- Adhésion à la mission RGPD du CDG 57 et nomination d'un délégué à la protection des données
- Représentant de la commune au sein de la commission de suivi de site de la société SPLRL

M Christophe SCHWIRTZ, Maire, ouvre la séance et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue en Mairie, le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2026-41 – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION DE GAZ – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M le Maire présente au Conseil municipal la convention de servitude de passage de canalisations de gaz au profit de GRDF

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le projet de convention de servitude proposé par GRDF en vue de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisations de gaz sur des parcelles appartenant à la commune ;

Considérant que cette convention concerne les parcelles cadastrées section OB n° 2705 et OB n° 2707, situées lieudit « Raffinerie », sur le territoire de la commune de Hauconcourt ;

Considérant que cette servitude permettra à GRDF d'établir, d'exploiter, d'entretenir, de réparer et, le cas échéant, de renouveler une canalisation de distribution publique de gaz ainsi que ses ouvrages accessoires ;

Considérant que la convention prévoit notamment le maintien de la propriété communale des terrains, les obligations réciproques des parties, la prise en charge des frais d'acte par GRDF ainsi que la réitération de la convention par acte authentique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la convention de servitude de passage de canalisations de gaz au profit de GRDF concernant les parcelles cadastrées section OB n° 2705 et n° 2707.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes, pièces et documents nécessaires à son exécution, y compris l'acte authentique de réitération et tous actes complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires.

Article 3 :

De préciser que les frais liés à la constitution de cette servitude seront intégralement supportés par GRDF, conformément aux stipulations de la convention.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2026-42 – ADHESION A LA MISSION RGPD DU CDG 57 ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

M le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet,

le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application du code général de la fonction publique,
- D'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- D'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2026-43 – REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE SPLRL

M le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 30 juin 2026 sollicitant la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société SPLRL de Hauconcourt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne comme représentant au sein de la CSS de la société SPLRL :

- M Patrick BEAUVOIR en qualité de titulaire
- M Joël KIFFER en qualité de suppléant

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Séance Levée à 19h15

Christophe SCHWIRTZ
Maire



Patrick BEAUVOIR
Secrétaire de séance